

## Compte-rendu de la RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**du Vendredi 8 mars 2019 à 20 h 30, salle du Conseil Municipal**

Absents : Eric Villeneuve donne pouvoir à Betty Antony  
Christine NYNIEM FOKO donne pouvoir à Martine Bertrand

Secrétaire de séance : Martine Bertrand

La séance a débuté par un tour de table , avec Mr Thomas Jouve, stagiaire au secrétariat pendant 15 jours et Mme de Karine Mazard qui prendra le poste d'agent administratif, en remplacement de Mme Muriel Védrines qui quitte ses fonctions à la Mairie de St-Georges pour un poste à Saint-Flour Communauté à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril. Karine Mazard bénéficiera d'un contrat de 28 heures hebdomadaires.

Mr Le Maire donne lecture de courriers de remerciements suite à des décès, à la distribution du colis du CCAS et d'un faire-part de naissance  
Mr Le Maire remercie Angélique Rolland pour l'important travail qu'elle a accompli pour la préparation et l'édition du bulletin municipal, avec le soutien d'autres élus. Le bulletin a été distribué aux administrés début février.

La population de la commune de St-Georges vient d'atteindre le seuil de 1208 habitants au 01 janvier 2019 soit une augmentation de 28.65 % en 25 ans. Seulement 17 % des habitants sont âgés de plus de 70 ans, et 25 % ont moins de 18 ans.

### ✓ **Chiffres d'état civil 2018**

11 naissances – 6 mariages – 7 décès

898 personnes sont inscrites sur la liste électorale avec 452 électeurs et 446 électrices.

## • Délibérations votées à l'unanimité

- **Vote du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation des résultats**

**Compte Eau et assainissement** : la section « Fonctionnement » fait apparaître pour l'année 2018 des dépenses pour 246 683 € et des recettes pour 248 402€ soit un excédent + 1 719 €. Pour la section « Investissement » : des dépenses pour 66 094 € et des recettes pour 51 302 € soit un déficit de 14 811€.

L'augmentation du tarif de l'assainissement de 20 cts pour 2019 et les travaux qui seront réalisés après le diagnostic pour réduire les infiltrations d'eau dans le réseau pourra permettre de rééquilibrer le budget.

### **Compte administratif général**

Les dépenses de Fonctionnement 2018 s'élèvent à 563 595 € constitués des salaires du personnel municipal (172 303 €), l'entretien des bâtiments communaux, des voiries, du matériel (107 811 €), les achats des matières premières et fournitures (68 725 €) et les intérêts d'emprunts.

Les recettes de Fonctionnement 2018 qui s'élèvent à 793 952 €, correspondent principalement aux impôts locaux (252 687 €), aux dotations versées par l'état (198 900 €) et les locations d'immeubles (34 338 €).

Le compte administratif de fonctionnement présente un résultat positif de 230 356€.

La section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme présente en dépenses un montant de 144 440€ et en recettes un montant de 85 628 € soit un déficit d'investissement de 58 812 €.

Pour 2018, les dépenses ont concerné la signalétique, les travaux d'accessibilité, la voirie et le remboursement d'emprunt.

Les recettes correspondent à la taxe d'aménagement perçue, aux subventions d'investissements obtenus en lien avec les projets.

Pour 2018, la commune n'a pas contracté aucun emprunt.

Le Conseil municipal approuve les comptes et l'affectation des résultats à l'unanimité.

- **Les orientations budgétaires 2019** ont été définies afin de pouvoir préparer le budget 2019, prévue pour le vendredi 29 mars prochain.

- **Fonds de solidarité pour le logement : appel à contribution 2019**

Collecté par le département pour un soutien aux personnes qui ont des difficultés pour s'acquitter de leurs charges d'électricité ou de chauffage.

Le montant de la contribution pour la commune s'élève à 317 € pour l'année.

- **Fonds Cantal Solidaire : voirie, eau assainissement**

Dépôt des demandes de financement sur 3 ans (2019-2021) auprès du département des projets définis sur la commune :

- Voiries dans le village du Pirou et de Cousergues : accès aux nouvelles maisons d'habitations
- Renforcement du réseau d'eau de Soubisergues à partir de la conduite de Mons
- Réfection de la sortie de la station de pompage du Pirou
- Prévision de travaux sur le réseau d'assainissement collectif après le diagnostic prévu en 2019

Information : à partir du **01/01/ 2019, concernant la traversée Bellevue /Bellegarde**, route départementale, le marquage au sol incombera à la commune, déclassement des traversées des villages comme route de grand passage.

- **Harmonisation des compétences à l'échelle de Saint-Flour Communauté**

Compétences obligatoires et compétences facultatives

Validation des choix des compétences facultatives, listées sur le document présenté en conseil et déjà approuvé par Saint-Flour Communauté.

- **Une Convention de mise à disposition des services techniques de St Flour**

**Communauté va être signée** pour des raisons de sécurité et de couverture pour les agents de St-Flour Communauté qui interviennent sur le territoire de la commune.

- **Renouvellement du Contrat groupe « prévoyance maintien de salaire » proposition du centre de gestion pour l'ensemble de nos agents**

- **Lotissement Le Fontilles : liquidation de la convention avec la Société d'Equipement d'Auvergne (SEAu), approbation des comptes, rétrocessions foncières**

Au 31/12/2018, 3 lots restent à céder dont un qui bénéficie d'une promesse de vente. La commune rachètera donc les 2 terrains restants de 1627 m<sup>3</sup>, et récupèrera la voirie, les réseaux d'eau, assainissement, ...

A noter, pour l'aire de jeux, les agrès seront posés prochainement par une entreprise privée et le revêtement du sol sera composé de plaquettes de bois (matériaux homologués).

- **Installation compteur Linky sur le territorial communal :**

Lecture d'un courrier d'un habitant qui demande de procéder à une délibération interdisant l'élimination des compteurs existants et de suspendre le déploiement de l'installation des nouveaux compteurs sur la commune en attendant le contrôle par la CNIL de la tranquillité publique.

Après débat et en s'appuyant sur les textes en vigueur, la commune n'a pas la gérance des compteurs individuels de chaque propriétaire, la décision reste personnelle et non collective. Le CM délibère négativement à cette demande.

- **Biens sans maître : classement dans le domaine communal**

Propriété Buche, à Bellevue, actuellement aménagé en parking. La maison en ruines avait été démolie après un arrêté de péril en 1985, la commune ayant exécuté les travaux à ses frais, en l'absence de l'exécution par le propriétaire.

N'ayant plus de propriétaire connu, ni de succession, le transfert de cette parcelle à la commune est demandé.

- **Déclassement chemin rural du Puech de Jourde en voirie communale**

Ce dernier est utilisé pour desservir plusieurs maisons d'habitation et il est également revêtu depuis plusieurs années.

• **Informations**

Manifestations 2019 :

\*Le Tour de France Cycliste traversera notre commune avec un départ officiel dans la côte du Pirou, après le pont de Viadeyre le 15 juillet 2019.

\* La commune est sollicitée pour l'organisation du Comice agricole en septembre 2019, ainsi que le concours départemental Limousin.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, un nouveau service de Transport à la demande est en place sur les 51 communes de St-Flour Communauté, vous pouvez réserver la veille avant 10 h pour le lendemain au 04 71 60 71 72.

Les Contrats d'assurance ont été révisés, ce qui va permettre de réduire les cotisations d'environ de 1600 € par an.

Suite aux nombreux départs de feux sur le Cantal ces dernières semaines, Mr Le Maire fait un rappel sur les pratiques de l'écobuage, qui est autorisé après demande écrite formelle, et réservé uniquement aux agriculteurs, pour les végétaux sur pied.

L'incinération des végétaux et des déchets verts est interdite depuis 2013 (branchages, déchets de jardin) et doivent s'orienter sur les moyens mis à disposition : déchetterie ou compostage ou broyage.

Fin de la séance